

Aides cantonales pour une pompe à chaleur

Subventions avec PAC sol eau de coefficient d'efficacité 3.5, air-eau 2.7, SRE chauffée 180 m², seulement en remplacement chauffage électrique.

	PAC sol eau	PAC air eau	Réseau distr.
Berne	2 500 fr.	2 500 fr.	10 000 fr.
Fribourg	6 000 fr.	3 000 fr.	3 000 fr.
Genève	21% de l'investissement, si le bâtiment bien isolé.		
Jura	0 fr.	0 fr.	0 fr.
Neuchâtel	3 000 fr.	2 000 fr.	0 fr.
Valais (2)	9 130 fr.	7 043 fr.	Idem subvention PAC
Vaud (3)	0 fr.	0 fr.	7 200 fr. (4)

(1) Le premier chiffre indique la subvention du programme bâtiment suisse.

(2) La subvention dépend de l'efficacité de la PAC et ne dépasse le tiers de l'investissement.
Certaines communes accordent aussi des subventions; mais le total est limité à 50% de l'investissement.

(3) La subvention dépend de la SRE (surface chauffée).

(4) Seulement si PAC homologuée ou chaudière à bois.

Subventions pour l'isolation du bâtiment

	Fenêtres	Toit et façade extérieure
Confédération	40 fr. / m ²	40 fr. / m ²
Fribourg	30 fr. / m ²	10 fr. / m ²
Genève	60 fr. / m ²	25 fr. à 35 fr. / m ²

Les autres cantons ne participent pas aux frais d'isolation.